

*Mot du Maire*



Chers Pinois, Chers Pinoises,

L'été est là !

Plusieurs festivités sont au programme.

Cela a déjà commencé par la fête des écoles le 2 juillet dernier.

Le vendredi 7 juillet, nous pourrons nous retrouver à partir de 19h00 au parc de la mairie pour la maintenant, traditionnelle soirée conviviale « Apportez vos couverts ».

Le Panier à Pin, Le Sympathi et Les Serres Pinoises seront là pour vous proposer différents mets pour composer votre repas.

Une animation musicale accompagnera cette soirée avec notamment « Les P'tits Gouailleurs ».

L'Association des Jeunes du Pin vous donne rendez-vous le dimanche 9 juillet dès 9h00 au stade pour le Pin'tervilles. Par équipe, vous pourrez vous défier sur différentes épreuves.

Enfin, le 17 septembre, le Comité des Fêtes clôturera quelque peu cet été par son « Bœuf au Foin ».

Je vous souhaite de bien profiter de ces manifestations et de passer de belles vacances.

Bel été à tous !

**Maxime POUPART**

**SOIRÉE CONVIVIALE GOURMANDE  
« Apportez vos couverts » - P.3**



### Inscriptions restauration scolaire et accueil périscolaire

Les dossiers d'inscription pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 sont à retirer en mairie dès à présent et seront à retourner complétés avant le 28 juillet 2023 au secrétariat.



### *Fermeture pour congés de l'Agence Postale Communale*

L'Agence Postale Commune sera fermée au public pour congés :

- du samedi 22 juillet au mercredi 16 août 2023 inclus
- le lundi 4 septembre 2023



### *Location appartement*

Appartement T4, non meublé comprenant : entrée, séjour/cuisine, 3 chambres, WC et salle de bain  
Surface 90 m<sup>2</sup>, 1<sup>er</sup> étage  
Adresse : 11, rue du Sapin (logement au-dessus de la mairie)  
Loyer conventionné : 408,07€ mensuel



S'adresser à la mairie :  
02.40.97.02.54

### *Vente lots à construire*

La Commune de LE PIN vend 3 terrains à bâtir viabilisés :

- \* Lot 1 - 518 m<sup>2</sup> : 14 400,00 €
- \* Lot 2 - 632 m<sup>2</sup> : 17 400,00 €
- \* Lot 3 - 473 m<sup>2</sup> : 13 200,00 €



S'adresser à la mairie :  
02.40.97.02.54

### *Bientôt 16 ans, pensez au recensement*

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois suivant vos 16 ans. Cette démarche est indispensable pour l'inscription à des concours ou examens (conduite accompagnée par exemple).

Elle facilite votre inscription sur les listes électorales et déclenche la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC). Par la suite, vous obtiendrez un certificat de participation qui remplacera l'attestation de recensement. Pour se faire recenser, rendez-vous en mairie, muni de votre carte d'identité et du livret de famille de vos parents.



### *Déjections canines*



Il a été constaté à plusieurs reprises des déjections canines sur les trottoirs de la commune.

**RAPPEL :** Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections de son animal sur le domaine public communal sous peine d'amende.

### **CONTACTER LA MAIRIE ET LA POSTE**

- 📍 11, Rue du Sapin 44540 LE PIN
- ✉ mairielepin@orange.fr
- ☎ 02 40 97 02 54
- 📅 Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de : 9h – 12h
- 📅 Mercredis semaines paires de : 9h – 12h
- 📅 Samedis semaines impaires de : 9h – 12h
- 📱 Commune LE PIN - Facebook
- 🌐 <https://lepin.fr>



Avec la participation:  
-Panier à Pin  
-Les serres Pinoises  
-Sympathi.

# SOIRÉE CONVIVIALE GOURMANDE

" APPORTEZ VOS COUVERTS "

JUILLET

07

2023

19H | VENDREDI

APÉRO OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ,  
PARC DE LA MAIRIE,  
GROUPE "LES P'TIS GOUAILLEURS"

À TRÈS VITE !

## *Bibliothèque - Fermeture estivale*



La bibliothèque sera fermée du 13 juillet au 18 août 2023

Tous les horaires des bibliothèques du réseau Biblio'fil sont disponibles sur [bibliofil.pays-ancenis.com](http://bibliofil.pays-ancenis.com).



### LES PETITS LECTEURS



Un petit retour sur "Les Petits Lecteurs" qui se sont déroulés mercredi 7 juin et vendredi 9 juin sur le thème du cirque. Un véritable succès. Au total, sur les deux animations 64 personnes présentes. Tout le monde était émerveillé par le décor toujours aussi fabuleux et par les différentes animations proposées

Bravo et merci aux bénévoles de la bibliothèque



**PORTES OUVERTES de  
la bibliothèque le  
vendredi 7 juillet à  
18h30**

## Relevé de décisions

### Conseil Municipal du 12 mai 2023

#### FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT : APPEL DE FONDS 2023

Le Fonds de Solidarité Logement est un dispositif au service des plus précaires, qui subissent aujourd'hui les plus grandes difficultés à se maintenir et à accéder à un logement digne.

Afin de conserver un dispositif particulièrement soutenant pour l'accès et le maintien dans un logement des publics fragilisés, le Conseil Municipal décide de verser au Conseil Départemental la somme de 100,00 € au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement 2023.

#### RECTIFICATION DES TAUX DE FISCALITÉ POUR L'ANNEE 2023

Considérant que conformément aux dispositions de l'article 1636 B sexies I-1 du code général des impôts, il convient de respecter une règle de lien encadrant l'évolution du taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et autres meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) régie par la variation des taux des taxes foncières sur les propriétés bâties (TFPB) et non bâties (TFPNB), le Conseil Municipal décide de corriger la délibération initiale n°DCM2023011 du 16 mars 2023 en adoptant les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 pour la Taxe Habitation et la Taxe Foncier Bâti comme suit :

- TH : 17,06 %,
- TFPB : 31,22 %.

Et de maintenir le taux d'imposition TFPNB à 41,21 %.

#### RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ET CRÉATION D'UNE SALLE COMMUNALE : VALIDATION DE LA PROGRAMMATION

Le Conseil Municipal a retenu le cabinet MP CONSEIL dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des travaux et le recrutement d'une maîtrise d'œuvre.

Après présentation, le Conseil Municipal décide de valider la programmation des travaux reprenant le recensement des besoins, le schéma fonctionnel, le tableau récapitulatif des surfaces nécessaires et l'estimatif provisoire.

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 9 juin 2023 à 20h00.

### Conseil Municipal du 9 juin 2023

#### ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES AU SCRUTIN MAJORITAIRE

Le Conseil Municipal décide de désigner M. POUPART Maxime, M. DELAUNE Philippe et M. DUBOIS Sylvain comme délégués pour les élections sénatoriales et M. PASQUIER David, M. HOGUET Matthieu et M. MÉNARD Sylvain comme suppléants.

#### CONTRAT D'ASSOCIATION : COMMUNE LE PIN / ÉCOLE PRIVÉE SAINT JOSEPH LE PIN POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Dans le cadre du contrat d'association entre la commune de LE PIN et l'École Privée Saint Joseph LE PIN, il convient de définir le montant accordé par élève domicilié sur la commune pour l'année scolaire 2023-2024.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer 1 200,00 € par élève de petite section, moyenne section et grande section et 600,00 € par élève de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 domicilié dans la commune pour l'année scolaire 2023-2024 ;

#### TARIF RESTAURANT SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas unitaire par enfant pour l'année scolaire 2023-2024 à 4,20 €. Ce tarif s'appliquera à partir du 8 juillet 2023.

#### TARIF ACCUEIL PÉRISCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Le Conseil Municipal décide de ne pas modifier le tarif de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024.

#### TAXE AMENAGEMENT POUR 2024

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 3 % sur l'ensemble du territoire communal sans aucune exonération.

#### AMÉNAGEMENT DE VOIRIE LOTISSEMENT LE CLOS DES VIGNES

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CHAUVIRÉ TP – 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE pour un montant de 178 917,00 € HT pour la réalisation d'aménagement de voirie du lotissement « Le Clos des Vignes ».

#### CIMETIÈRE : RÉALISATION D'ALLÉES PIÉTONNES

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CHAUVIRÉ TP – 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE pour les travaux de réalisation d'allées piétonnes au cimetière pour un montant qui s'élève à 20 710,00 € HT.

#### RÉFECTION DU CHEMIN DE LA COURTAIS

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise GILLOT TP – 44540 VALLONS-DE-L'ERDRE pour les travaux de réfection d'une partie du chemin de la Courtais pour un montant qui s'élève à 7 142,00 € HT.

#### MOTION CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX ÉLUS

Après lecture de la motion ci-dessous de soutien à Yannick MOREZ, Maire de SAINT-BRÉVIN et pour dire stop aux violences faites aux élus, le Conseil Municipal décide d'adopter cette motion.

*La Communauté des Maires, des Présidents d'intercommunalités et des élus locaux de Loire-Atlantique unie souhaite rendre hommage à leur collègue maire de Saint-Brévin, Yannick MOREZ, qui a pris la lourde et douloureuse décision de démissionner de son mandat et de quitter sa commune de cœur.*

*Sa décision a été prise à la suite de l'incendie criminel qu'il a subi et sous la pression de menaces intolérables et quotidiennes d'opposants au Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile.*

*Au-delà de la forte émotion suscitée par cette violence extrême, nous voulons rappeler l'urgence à protéger les élus locaux de la République et de dire collectivement « STOP » aux ennemis de la démocratie locale et de la République ! Cette nouvelle agression est un révélateur de l'impuissance publique croissante et de la montée de la violence dans notre société.*

*Tags insultants sur les murs de nos mairies ou de nos maisons, harcèlements sur les réseaux sociaux, menaces de mort, agressions physiques, outrages, insultes et maintenant incendie criminel. Ensemble, les élus des communes et intercommunalités de Loire-Atlantique, nous souhaitons dénoncer ces agissements contraires à l'exercice de la démocratie.*

*Ces ennemis de la démocratie préfèrent le despotisme de la violence et de la force. Ces ennemis de la démocratie préfèrent l'égoïsme à la volonté générale. Ces ennemis de la démocratie méprisent notre mandat local qui nous a été confié par nos concitoyens. Ces ennemis de la démocratie préfèrent la haine, à la liberté d'expression, au respect d'autrui et à la tolérance.*

*Jusqu'ici la démocratie locale restait à peu près préservée. Aujourd'hui, les violences faites aux élus locaux ne cessent d'augmenter. Il y a les agressions externes mais aussi internes à nos conseils municipaux, alimentées par un débat démocratique national de plus en plus déplorable et violent. Nous appelons à retrouver rapidement et collectivement le chemin d'une démocratie apaisée, respectueuse et exemplaire.*

*Ces violences sont aussi renforcées par le sentiment d'impunité des auteurs d'agressions, avec en cause la lenteur de la Justice et l'absence de poursuite pénale par manque de moyens.*

*Même si le maire reste l'élu préféré, car il est un habitant parmi les habitants, confrontés plus que quiconque au quotidien des Français, cette impunité a pour conséquence directe de nuire à notre fonction et désacralise notre mandat de maire et d'élu local ! Et les rares fois où il y a une condamnation, les peines appliquées ne sont pas à la hauteur.*

*La souffrance des élus locaux n'est pas acceptable, comme celle de leurs familles, qui aussi subissent ces violences. La santé mentale et psychologique des élus doit être prise aussi au sérieux, comme pour toute victime, avec la nécessité d'un accompagnement psychologique adapté et financé par l'Etat.*

*Par cette motion, nous ne demandons pas un traitement de faveur, mais tout simplement une justice rapide, dissuasive et réparatrice. Agresser un maire, ou tout élu issu du suffrage universel, c'est aussi s'attaquer aux valeurs fondamentales de la France : la démocratie, la République et nos institutions.*

*Plus largement, nous restons profondément convaincus que toutes les missions de service public sont en danger si nous ne luttons pas plus fortement contre toutes ces agressions envers nos enseignants, nos sapeurs-pompiers, notre police ou la gendarmerie, nos personnels de santé mais aussi nos CCAS, nos agents municipaux pour lesquels nous demandons plus de respect à tous nos concitoyens.*

*La « Tolérance Zéro » doit être appliquée.*

*La montée de la défiance envers les élus locaux est aussi renforcée par l'attitude consumériste de nombre de citoyens, en tant que « consommateurs de services publics ».*

*Le maire était auparavant considéré comme un « mandataire social » gérant les affaires de la cité au nom de l'intérêt général. Il se retrouve désormais aux prises avec des citoyens qui, pour certains exigent de lui qu'il « manage » la commune et pour d'autres, qu'il rende des comptes, tout le temps et en toute transparence.*

*Nous avons ici un vrai défi de société à résoudre et une véritable pédagogie à développer sur la notion d'engagement au service de l'intérêt général.*

*Enfin, nous renouvelons aussi notre appel à mener un travail conjoint avec l'Exécutif et la Justice pour apporter des réponses à la hauteur des enjeux. Entre la prévention et le suivi pénal, tout doit être mis en œuvre : c'est désormais une urgence absolue.*

*La conséquence directe de ces violences, de la complexité grandissante de la fonction de maires ou encore de ces attitudes consuméristes est une explosion des démissions des élus locaux !*

*En France, on dénombre déjà plus de 1 300 maires démissionnaires et sur le département de Loire-Atlantique, près de 1 050 élus communaux tous confondus, maires, adjoints et élus locaux, ont rendu leur écharpe tricolore. C'est inédit et très inquiétant. En comparaison avec le mandat précédent de 2014 à 2020, 880 démissions avaient été enregistrées en six ans.*

*Avec cette hémorragie, c'est bien la démocratie locale qui est en danger et la situation ne cesse de s'aggraver. Sans élus, il n'y a plus de démocratie.*

*Alors nous disons « STOP » ensemble, aux anarchistes, aux extrémistes et à toute violence contre la démocratie et les élus locaux.*

*Mais dès ce jour, nous réitérons publiquement notre plein et entier soutien à Yannick Morez. Encore une fois, rien ne justifie cet acte extrêmement grave. Toutes les associations d'élus sont à la disposition du maire, comme de tout élu visé par une agression, pour le soutenir plus que jamais dans cette épreuve.*

*Nous espérons aussi que les pouvoirs publics tous réunis, du préfet, du sous-préfet à toutes les instances de l'Etat, de la Justice à nos forces de sécurité, accompagnés de nos sénateurs et de nos députés, sauront apporter les réponses et prendre les mesures pour que notre démocratie ne soit plus mise à mal par le comportement de certains, y compris sur les réseaux sociaux.*

*Est en jeu la pérennité de nos services publics et de nos communes pour que celles et ceux qui les font vivre continuent à s'y investir avec le même dévouement.*

**Conseil Municipal du 19 juin 2023**

### **MAÎTRISE D'ŒUVRE – RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT ET CRÉATION D'UNE SALLE COMMUNALE : RÉSULTAT DE LA CONSULTATION**

**Le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet SET ARCHITECTURE 5, boulevard de Stalingrad 44000 NANTES pour un montant qui s'élève à 133 869,25 € HT pour une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment et création d'une salle communale à la Chasnerie.**

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 14 septembre 2023 à 20h30.

Retrouvez l'ensemble des décisions du Conseil Municipal sur notre site Internet : <https://lepin.fr>



## **LE BŒUF AU FOIN DU PIN 3ème édition**

**17 septembre 2023**

**à partir de 12H un repas sur place ou à emporter :**

**Sur réservation : Plat + Dessert 13€ Menu enfant 6€**

- Au cours de l'après-midi de nombreux jeux seront à votre disposition, pour les petits et pour les grands.  
(Tir à la carabine, bowling, jeux d'adresse, jeux de force, etc...)



**Vous pouvez d'ores et déjà réserver vos cartes auprès des membres du comité.**

**Pour plus de renseignements Tél : 06 85 02 70 25 / 06 20 08 05 50**

Viande de bœuf locale



Grimault Jean-Louis

Ferme de la Mariolle 44540 le Pin

Vente colis de viandes agneau, bœuf, poulets, porc...

### Inscriptions aux transports scolaires

Pour l'année 2023-2024, les (ré)inscriptions aux transports scolaires sont ouvertes du 12 juin au 18 juillet 2023. Elles sont obligatoires, que les élèves circulent en train TER ou en car. Les réinscriptions ne sont pas automatiques.

#### Comment s'inscrire ou se réinscrire ?

Les inscriptions et réinscriptions se font en ligne sur le site [aleop.paysdelaloire.fr](https://aleop.paysdelaloire.fr) du lundi 12 juin au mardi 18 juillet 2023. C'est à partir du compte transport Aléop que l'on fait toutes ses demandes. On ne doit donc posséder qu'un seul compte pour tous les enfants d'un même foyer.

#### Comment récupérer son titre de transport ?

- Nouvelles inscriptions et réinscriptions en train TER ou en car de ligne régulière : la Région enverra les cartes de transport scolaire fin août 2023 directement au domicile.
- Réinscriptions en car scolaire : la carte reste la même et est à conserver d'une année sur l'autre. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription et du paiement.

#### Combien ça coûte ?

**150 € par an et par enfant** (gratuit dès le 3<sup>ème</sup> enfant du même domicile transporté), dans le respect des périmètres de transport définis.

#### La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) vous accompagne

La Région des Pays de la Loire gère les transports publics via sa marque Aléop ; la COMPA gère cette organisation en proximité.

- Une question ? La COMPA accompagne les usagers si besoin pour l'inscription.
- **Alerte SMS Transports scolaires** : travaux, intempéries, retards... pour être informés, abonnez-vous à l'alerte SMS proposée par la COMPA ! Rendez-vous fin août sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com) (inscription gratuite, à renouveler pour chaque rentrée et à ne pas confondre avec la case à cocher lors de l'inscription sur Aléop).

La Communauté de communes distribuera un gilet de haute visibilité à la rentrée à chaque nouvel inscrit, ainsi qu'aux élèves entrant en 6<sup>e</sup> et en 2<sup>nde</sup>.

#### Plus de renseignements :

<https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>

Conseil Régional des Pays de la Loire : 09 69 39 14 14

Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) – Service Transports scolaires  
02 40 96 43 25 - [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)



### Les Parcours Permanents d'Orientation (PPO) du Pays d'Ancenis font peau neuve !

Entièrement repensés et offrant une façon originale de découvrir ou redécouvrir le Pays d'Ancenis, les six parcours sont financés par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis et installés sur plusieurs communes du territoire.

Cette année, près d'une trentaine de nouveaux circuits ont été tracés et balisés dans des espaces naturels. Objectif : se repérer grâce à une carte et répondre à des questions de culture générale et sportive pour rendre la découverte encore plus ludique.

Les parcours sont accessibles toute l'année, idéaux pour les familles, les groupes d'amis, les randonneurs débutants ou confirmés, et tous les amateurs de nature et de sport. A découvrir sur les communes d'Ancenis-Saint-Géréon, Riaillé, d'Oudon, Ligné, Loireauxence (Varades) et de Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars-La-Jaille).

Pour participer à l'un des six parcours permanents d'orientation :

- Rendez-vous sur le site de la COMPA : [pays-ancenis.com](http://pays-ancenis.com) > sorties-et-loisirs > pratiquer-une

- activite > sport-ou-activite-de-pleine-nature > parcours-permanents-dorientation
- Sélectionner un parcours.
- Télécharger et imprimer la carte du parcours souhaité
- Effectuer le parcours en cherchant les balises et en poinçonnant la feuille.
- Toutes les solutions et réponses sont à retrouver directement sur le site de la COMPA



## Ouverture estivale des Espaces aquatiques du Pays d'Ancenis

Plongez au cœur de l'été ! Les piscines extérieures du Pays d'Ancenis rouvrent leurs portes dès le mois de juin en plus du Centre aquatique Jean Blanchet. Et **NOUVEAUTÉ** : elles sont dorénavant équipées pour les paiements par carte bancaire.



« COMPA – Nathalie Gautier »

### Piscine de plein air La Charbonnière, Ancenis-Saint-Géréon

	Du 4 juillet au 3 septembre
Lundi	12h-19h
Mardi	12h-19h
Mercredi	12h-19h
Jeudi	12h-19h*
Vendredi	12h-19h
Samedi	14h30-19h
Dimanche	14h30-19h

Fermeture exceptionnelle le lundi 3 juillet.

\*Nocturnes les jeudis 13, 20 et 27 juillet de 20h à 22h30 : « baignade libre »

#### Stages de natation pour enfants :

Du lundi 10 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> septembre :

- Apprentissage (à partir de 4 ans) : 10h-10h45 ou 11h-11h45
- Perfectionnement : 12h-12h45

> 5 cours (du lundi au vendredi) : 40 € / 10 cours : 70 €

Inscriptions et règlements : à l'accueil de la Charbonnière à partir du mercredi 7 juin sur les heures d'ouverture au public.

### Piscine Alexandre Braud, Vallons-de-l'Erdre

	Du 4 juillet au 3 septembre
Lundi	12h-19h
Mardi	12h-19h
Mercredi	12h-19h
Jeudi	12h-19h
Vendredi	12h-19h
Samedi	14h30-19h
Dimanche	10h-12h30 / 14h30-19h

Fermeture exceptionnelle le lundi 3 juillet.

Nocturne le 25 juillet de 20h à 22h30.

#### Stages de natation pour enfants :

Du lundi 10 juillet au vendredi 1<sup>er</sup> septembre :

- Apprentissage (à partir de 6 ans) : 10h-10h45 ou 11h-

11h45

- Perfectionnement : 12h-12h45

> 5 cours (du lundi au vendredi) : 40 € / 10 cours : 70 €

Inscriptions et règlements : à l'accueil de la piscine Alexandre Braud, le mardi 30 mai, jeudi 1<sup>er</sup> juin et vendredi 2 juin de 16h30 à 18h30 puis sur les heures d'ouverture au public.

### Centre aquatique Jean Blanchet, Ancenis-Saint-Géréon

	Du 29 juillet au 3 septembre
Lundi	10h45- 14h / 14h30- 19h
Mardi	10h45- 14h / 14h30- 21h
Mercredi	10h45- 14h / 14h30- 19h
Jeudi	10h45- 14h / 14h30- 21h*
Vendredi	10h45- 14h / 14h30- 20h
Samedi	10h30- 12h30**/ 14h30- 19h
Dimanche	9h- 13h

Fermeture pour travaux (réfection des vestiaires) du 3 juillet au 28 juillet inclus.

\*Nocturnes en août de 20h à 22h30 : soirées « bien-être »

- les jeudis 3, 10, 17, 24 et 31 août

\*\*Ouverture « bien-être » (du samedi 29 juillet au samedi 2 septembre) : Ouverture du grand bassin. Matériel de fitness à disposition (aquabike, elliptique, tapis de course...) ainsi que du matériel d'aquagym (gants, frites...).

Les inscriptions pour les animations de l'année 2023 (période de septembre à décembre\*) seront ouvertes les 4 et 5 septembre 2023 de 17h à 20h à la salle du temps libre en face du Centre aquatique à Ancenis-Saint-Géréon puis sur les heures d'ouverture au public de la piscine.

(\*la période peut varier en fonction du calendrier prévisionnel des travaux prévus au Centre aquatique Jean Blanchet. Plus d'informations à venir après l'été.)

Plus d'informations sur [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)  
Suivez-nous sur Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube.



## Mieux comprendre le tri des déchets

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), en charge de la Gestion des déchets, propose de visiter un centre de tri des emballages ménagers.

Le tri soulève bien des questions. Mais ce geste quotidien contribue à l'allègement des poubelles et rend chacun acteur du recyclage !

Pour y voir plus clair, la COMPA propose **une visite au centre de tri Paprec au Rheu (Ille-et-Vilaine) jeudi 13 juillet**. Rien de tel que de voir par soi-même pour mieux comprendre la chaîne du tri ! Départ en car à 8h15 devant le Théâtre Quartier Libre à Ancenis-Saint-Géréon, retour prévu vers 13h. Gratuit sur réservation avant le 29 juin – à partir de 8 ans\*

Pourquoi mon sac jaune est-il refusé à la collecte ?

### Les erreurs

Les emballages imbriqués les uns dans les autres



Les cartons



L'essuie-tout et les mouchoirs



Les sacs en papier kraft



### Les bons gestes

Séparer les emballages

Les mettre en déchèteries

Dans le composteur (s'ils sont blancs) ou dans le sac noir

Dans les points d'apport volontaire papiers

**Seuls les emballages sont acceptés.** Les objets en plastique (brosse à dents, cintre, jouet...) ne peuvent pas être mis dans le sac jaune ou le conteneur enterré.

Le chiffre :

**14,6 kg/habitant par an** d'emballages ménagers qui peuvent être triés et valorisés sont encore jetés avec les ordures ménagères sur le Pays d'Ancenis.

Source : caractérisation des ordures ménagères de la COMPA, décembre 2022

\*Retrouver les consignes sur le tri, les informations et réserver pour la visite du centre de tri > [www.pays-ancenis.com](http://www.pays-ancenis.com)  
Des réglottes de tri sont disponibles à l'accueil de la COMPA et de votre mairie.

